

14 mars 2025

WEBINAIRE ÉQUIPES ARTISTIQUES

Production et diffusion du spectacle vivant en Normandie : quels points d'appui ?
Faciliter le repérage à travers un panorama des soutiens

Intervenant.e.s :

Naïd Azimi – Conseillère artistique, ODIA Normandie

Nicolas Bria – Responsable de la ressource, ODIA Normandie

RAPPELS :

Ce document fait suite au webinaire du 14 mars 2025 et a pour objectif d'apporter un complément de ressources non exhaustif, en appui à différents sujets abordés lors du webinaire.

Durant ce webinaire, les interventions ont été réalisées au prisme des disciplines artistiques couvertes par l'Odia Normandie ; à savoir le théâtre et ses formes apparentées (arts de la rue, marionnettes, arts de la parole...), le cirque, la danse contemporaine, les musiques ancienne, classique et contemporaine.

L'objet de ce webinaire était d'apporter des points de repères dans l'écosystème normand du spectacle vivant sans rechercher une forme d'exhaustivité.

Egalement, n'ont pas été abordées durant ce webinaire les informations concernant l'Éducation Artistique et Culturelle en Normandie.

TABLE DES MATIERES

Organisation territoriale de la France et compétence culturelle	3
Carte des EPCI en Normandie	4
Répertoire des partenaires publics en Normandie	5
Les enjeux de la transition écologique.....	9
Les Droits Culturels	11
Rappels sur les labels et missions	12
Les lieux de diffusion en Normandie	13
Les missions des scènes conventionnées d'intérêt national	13
Missions des Scènes nationales.....	14
Missions des Centres dramatiques nationaux.....	15
Missions des Centres chorégraphiques nationaux.....	16
Missions des Centres de développement chorégraphique nationaux.....	17
Missions des Centres nationaux de la marionnette	18
Missions des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	19
Missions des Pôles nationaux du cirque.....	19
Missions des Théâtres lyriques d'intérêt national	20
Les réseaux de diffusion en Normandie	21
Diagonale	21
ReNAR.....	21
Enfantissage.....	21
Mardi, Réseau Normand de la Marionnette.....	22
En attendant l'Éclaircie.....	22
FEVIS Normandie	22
Les réseaux métiers.....	23
Les centres de ressources nationaux.....	24
Les lieux ressources pour l'international	25
Les appuis à la structuration	26
Focus sur certaines aides financières à l'emploi.....	27

Organisation territoriale de la France et compétence culturelle

Les compétences territoriales

Répartitions des compétences territoriales - Tableau de synthèse

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Collectivité territoriale et compétences

<https://www.vie-publique.fr/fiches/>

Qu'est-ce que la clause générale de compétence ?

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20105-quest-ce-que-la-clause-generale-de-competence>

Loi NOTRe : Texte de Loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/>

Dossier sur la Loi NOTRe dans La Gazette des Communes – Septembre 2015

<https://www.lagazettedescommunes.com/391310/loi-notre-lensemble-des-dispositions-au-scanner/?abo=1>

Listes téléchargeables et cartographies des EPCI en France

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php>

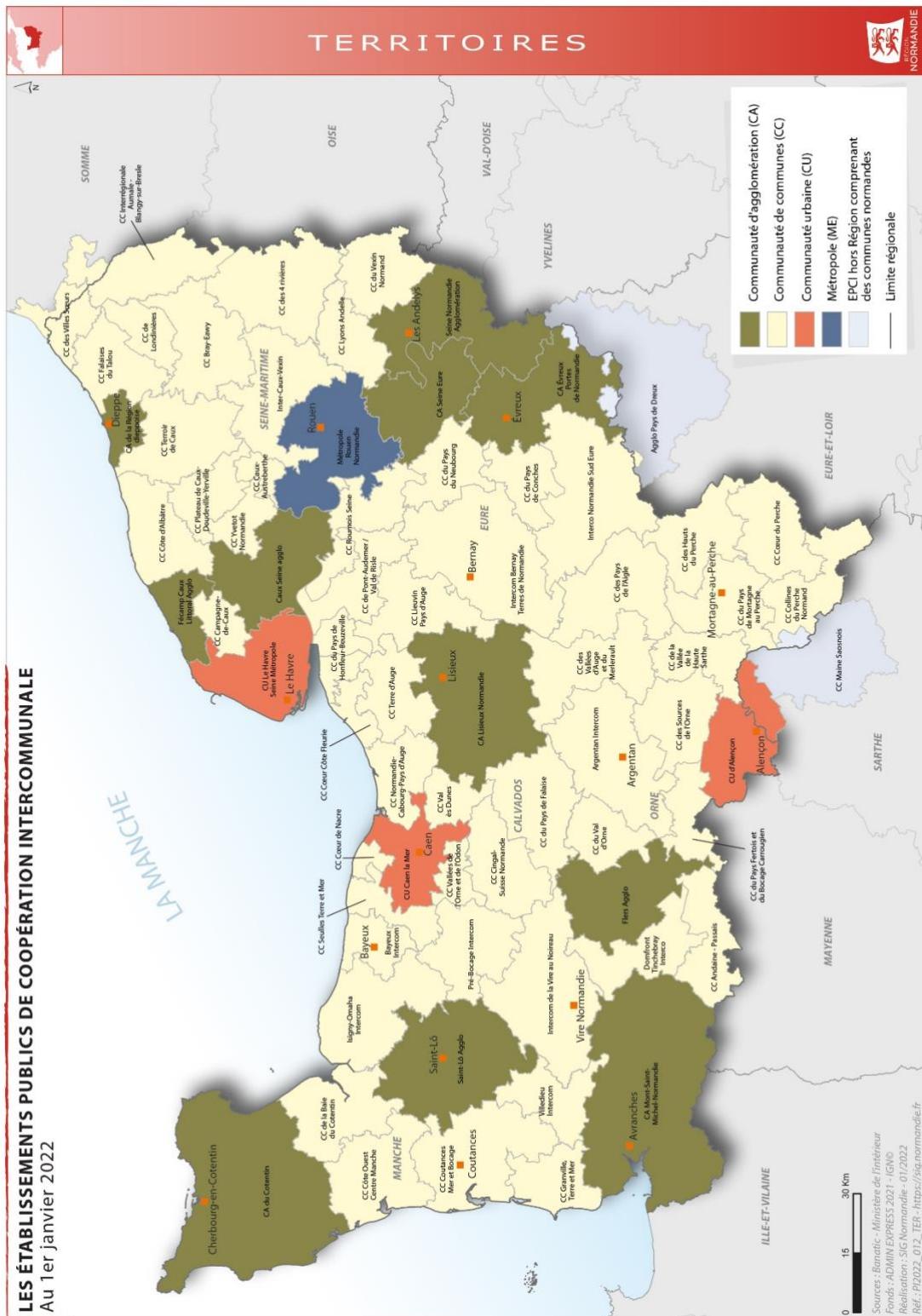
Page suivante :

Carte des EPCI en Normandie

Réalisation : SIG Normandie -01/2022

Sources : <https://sig.normandie.fr/etablissements-publics-de-cooperation-intercommunale-epci>

Carte des EPCI en Normandie



Répertoire des partenaires publics en Normandie

(Informations juin 2024)

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

DE NORMANDIE

13 bis rue Saint-Ouen – 14052 Caen cedex 4

Site de Caen - Tél : 02.31.38.39.40

14	Théâtre et arts associés Conseillère : Véronique Fricoteaux Assistant : Benjamin Clémence	veronique.fricoteaux@culture.gouv.fr benjamin.clemence@culture.gouv.fr
14	Musiques actuelles et Danse Conseillère : Mélanie Ozouf Assistante : Joëlle Rolland	Melanie.ozouf@culture.gouv.fr joelle.rolland@culture.gouv.fr

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

DE NORMANDIE

7 Place de la Madeleine – 76172 Rouen cedex 1

Site de Rouen - Tél : 02.35.

76	Théâtre et arts associés Conseiller : Julien Delot Assistant : Joël Colleville	julien.delot@culture.gouv.fr joel.colleville@culture.gouv.fr
76	Musiques classiques et Enseignements Spécialisés Conseillère : Victoria Ducret-Pottiez Assistante : Amélie Hecquet	victoria.ducret-pottiez@culture.gouv.fr amelie.hecquet@culture.gouv.fr

REGION NORMANDIE
Abbaye-aux-Dames – CS 50523 – 14035 Caen cedex 1
Site de Caen - Tél : 02.31.06.98.44

14	Théâtre Manche et Seine-Maritime Chargée de projets : Agnès Decour	agnes.decour@normandie.fr
14	Danse, Marionnette, Cirque et Arts de la rue Chargée de projets : Jérémie Damamme	jeremie.damamme@normandie.fr
14	Théâtre Calvados, Eure, Orne Chargé de projets : Jefferson Desmoulains	Jefferson.desmoulains@normandie.fr
14	Musiques actuelles Chargé de projets : Jean Thomas Gabillet	jean-thomas.gabillet@normandie.fr
14	Musiques savantes Chargée de projets : Benjamin Pionnier	benjamin.pionnier@normandie.fr

CONSEILS DEPARTEMENTAUX

CONSEILS DEPARTEMENTAUX		
14	Conseil départemental Calvados Chargé de mission spectacle vivant : Hugues Maréchal Musiques : Christine Izzo	Service Arts et Territoires 36 rue Fred Scamaroni 14000 Caen hugues.marechal@calvados.fr Christine.izzo@calvados.fr
27	Conseil départemental Eure Chargée de développement culturel : Anaïs Vavasseur	Boulevard Georges Chauvin 27000 Evreux Anais.vavasseur@eure.fr
50	Conseil départemental Manche Directrice de la culture : Laurence Loyer-Camebourg Assistante : Priscilla Mouillard	Maison du Département – 50050 Saint-Lô Tél 02 33 05 98 41 Laurence.loyer-camebourg@manche.fr Priscilla.mouillard@manche.fr
61	Conseil départemental Orne Directrice du développement culturel des territoires : Estelle Hervé-Beauclair Cheffe du bureau de l'action culturelle et de la diffusion : Claire Aubrat Secrétariat : Louis Fabienne	10 rue Basingstoke – 61000 Alençon Tél. 02 33 81 23 14 herve-beauclair.estelle@orne.fr aubrat.claire@orne.fr louis.fabienne@orne.fr
76	Conseil départemental de la Seine-Maritime Frédérique Unger en charge du théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse Hélène Bisson en charge de l'accompagnement des acteurs ((musiques, arts visuels et festivals)	Direction de la Culture et du Patrimoine – Service acteurs et actions culturels – Quai Jean Moulin – CS 56101 – 76101 Rouen cedex – Tél. 02 35 15 69 82 frederique.unger@seinemaritime.fr Helene.bisson@seinemaritime.fr

VILLES			
14	CAEN Chargé de mission Développement Culturel et Création Artistique : François Alleaume Assistante Direction de la Culture mutualisée (Caen la Mer) : Laëtitia Roulland	Hôtel de Ville – Esplanade Jean-Marie Louvel – 14027 Caen cedex 9 – Tél. 02 14 37 26 01 f.alleaume@caenlamer.fr l.roulland@caenlamer.fr	
76	LE HAVRE Promotion des arts vivants et contemporains Marie-France Lucchini - Directrice	1517 Place de l'Hôtel de Ville – BP CS 40051 – 76084 Le Havre cedex – 02 35 19 48 24 marie-france.lucchini@lehavre.fr	
76	ROUEN Directrice adjointe culture : Violaine Talbot-Havard Chargée de mission théâtre, rue, cirque, marionnette, danse Sorana Munteanu Chargé de mission musiques	Direction Culture, Jeunesse et Vie Associative – 76000 Rouen – Tél. 02 32 08 13 90 violaine.talbot-havard@rouen.fr sorana.munteanu@rouen.fr Recrutement en cours	

Les enjeux de la transition écologique

2015 – Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La LTECV a été publiée au journal officiel le 18 août 2015. Elle fixe les grands objectifs à moyen et long terme, afin de préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/148-48>

Stratégie Nationale Bas-Carbone - SNBC

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

2018 - Loi ELAN -évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Construire plus de logements, simplifier les normes, protéger les plus fragiles et mettre les transitions énergétique et numérique au service des habitants : telle est l'ambition de la loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), promulguée le 23 novembre 2018.

Accéder au texte de loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037639478>

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/loi-portant-evolution-du-logement-lamenagement-du-numerique-elan>

Planification écologique en France

Pour en savoir plus : <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte>

Ministère de la Culture et transition écologique

Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture

À l'automne 2023, le ministère de la Culture a rendu public son "Guide d'orientation et d'inspiration". Actualisé en janvier 2024 par une introduction de la Ministre Rachida Dati, il s'adresse à l'ensemble des acteurs et des lieux du secteur culturel et constitue une stratégie partagée de transition écologique pour le secteur.

Pour en savoir plus : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/guide-d-orientation-et-d-inspiration-pour-la-transition-ecologique-de-la-culture>

Télécharger le guide : <https://www.culture.gouv.fr>

Télécharger le guide des ressources et des acteurs de la transformation écologique :

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Normandie/>

ARVIVA :

« Nous, artistes, producteur·ice·s, technicien·ne·s, agent·e·s, lieux de création, de diffusion et de formation, festivals, équipes artistiques, entrepreneur·euse·s et opérateur·ice·s du spectacle vivant, souhaitons entreprendre une transition écologique et agir sans attendre pour un monde juste et durable. Rassemblé·e·s au sein de l'association ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables, nous prenons acte des enjeux liés au dérèglement climatique et à la crise de la biodiversité. Nous nous engageons à changer nos pratiques pour transformer nos modèles. »

Pour en savoir plus : <https://arviva.org/>

ARVIVA : Nouveaux outils disponibles suite aux engagements du plan d'action

En janvier 2024, ARVIVA et 13 réseaux, fédérations, et syndicats du spectacle vivant membres de l'association ont publié un plan d'action commun pour la transformation écologique du secteur et formalisé, par des engagements, leur coopération initiée fin 2022 sur ces sujets. Cette mobilisation a donné lieu à de premières réalisations au service des professionnel·les et du secteur : Formations / Informations / Outils

<https://arviva.org/nouveaux-outils-disponibles-plan-d-action>

Objectif 13

Objectif 13 est un projet de recherche-action interrégional cherchant à proposer un diagnostic, un outillage et des solutions collectives pour faire face à l'enjeu de la décarbonnation dans la filière du spectacle vivant. Ce projet associe les 5 agences de La Collaborative dont l'Odia Normandie, une commission paritaire régionale et une équipe d'éco-conseiller·ère·s et consultant·e·s (Sylvie Bétard, Cyril Delfosse, Scott Delhaise-Ramond, David Irle, Samuel Laval, Julie Orgelet, Charlotte Rotureau, Marion Ser, Gwendoleen Sharp, Fanny Valembois et Samuel Valensi). Ce partenariat a permis de disposer de compétences complémentaires, de croiser les logiques professionnelles, sectorielles, institutionnelles et territoriales, pour mieux accompagner l'ensemble des structures bénéficiaires de ce projet.

Ce projet recherche a permis de glaner et de produire plusieurs ressources qui sont dorénavant regroupées sur un seul et même site ressources.

Pour accéder aux ressources : <https://objectif13.lacollaborative.fr/>

Les Droits Culturels

Droits culturels en territoires normands – Région Normandie

En accompagnant les territoires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle locale, pour et avec les habitants, ce dispositif fixe pour priorité l'accès universel à l'art et à la culture dans un souci d'équité territoriale. Il encourage, en outre, notamment au niveau des métropoles, les structures culturelles impliquées à initier des projets contextualisés mobilisant de manière active les habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et la valorisation d'actions artistiques et culturelles.

Pour en savoir plus : <https://www.normandie.fr/droits-culturels-en-territoires-normands>

Les Droits Culturels, qu'est-ce que c'est ?

Vidéo : <https://youtu.be/XEYMyzITKdg?si=-4xpZdZKlr2ZfTp>

Propriétaire de la vidéo : ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels Fédération Wallonie-Bruxelles

Les Droits Culturels : notions-clé selon la déclaration de Fribourg

Vidéo : https://youtu.be/S5J_IEEuMnk?si=8wNa3m-0ETgZ0T7p

Propriétaire de la vidéo : ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseau culture 21

Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acceptation la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines. Réseau culture 21 travaille également à identifier et rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et favorise la coopération et l'échange de pratiques. À travers la promotion de démarches participatives, il encourage les décloisonnements et favorise la prise en compte de la transversalité de la culture dans les autres politiques publiques.

Pour en savoir plus : <https://reseauculture21.fr/>

La plateforme d'observation des Droits Culturels

La Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles est pilotée par l'association d'éducation permanente Culture & Démocratie. Cette dernière mobilise depuis plus de dix ans la thématique du droit à la culture puis, plus largement, des droits culturels, notamment à travers un groupe de travail ainsi que de multiples publications et projets

Pour en savoir plus : <https://plateformedroitsculturels.home.blog/>

Rappels sur les labels et missions

Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine 7 juillet 2016

Source : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/154400/file/LCAP.pdf?inLanguage=fr-FR>

Dans son chapitre « Favoriser la création et la diffusion artistiques », la Loi LCAP de 2016 comprend, entre autres, 3 mesures importantes qui régissent la relation entre service public et création artistique :

Mesure 1 : affirmer la liberté de création et de diffusion de la création artistique

Extraits :

La liberté de création des œuvres, et la liberté de programmation et de diffusion des spectacles sont inhérentes au modèle culturel français. La création artistique doit être mise à l'écart de choix de pure opportunité politique et garantie par la loi. La loi en rappelle le principe et l'assortit de sanctions pénales destinées à en sanctionner les atteintes.

Mesure 2 : définir le cadre de la politique de service public de soutien à la création artistique

Extraits :

Les objectifs majeurs de cette politique publique concernent l'aide à la création et aux artistes, l'accès au public le plus large à la création, l'amélioration des conditions et des outils du développement artistique sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics, la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle ainsi que la formation des professionnels de l'art, et enfin la pérennisation de l'emploi et de l'activité professionnelle artistique.

Mesure 3 : conforter la politique de l'Etat au soutien des structures conventionnées et des labels culturels

Extraits :

Elle formalise tout d'abord au niveau légal le cadre de la politique nationale menée par le ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec les collectivités territoriales, en faveur des institutions culturelles labellisées de référence nationale qui incarnent l'action de décentralisation culturelle.

Les labels attribués par le ministère de la Culture et de la Communication viennent ainsi reconnaître le rôle structurant de ces établissements en matière d'engagement commun au service des artistes, de la diversité artistique, de la démocratisation culturelle, des actions de médiations, de traitement équitable des territoires, d'éducation artistique et culturelle ainsi que de professionnalisation des artistes et des auteurs.

Les lieux de diffusion en Normandie

Les missions des scènes conventionnées d'intérêt national

Participant de la politique nationale de soutien à des structures de création et de diffusion artistique, l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » a pour objectif d'identifier et de promouvoir un programme d'actions artistiques et culturelles présentant un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle mis en œuvre par des structures et contribuant à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle d'un territoire.

L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » reconnaît la qualité d'un programme d'actions artistiques et culturelles à travers l'attribution de l'une des trois mentions suivantes :

- 1° « Art et création » pour des projets développant, à l'égard de disciplines artistiques spécifiques, un travail durable d'accompagnement des artistes et de facilitation de leur création ;
- 2° « Art, enfance, jeunesse » pour des projets développant une action culturelle exemplaire dans l'accompagnement de la création jeune public et de son inscription au cœur des partenariats et parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- 3° « Art en territoire » pour des projets développant un volume d'activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations.

Une mention peut être complétée par l'identification d'une discipline artistique.

L'appellation est attribuée pour une durée de quatre ans renouvelables.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national »](#)

Les scènes conventionnées d'intérêt national en Normandie :

- 1° « art et création »
 - **Le Passage** / Fécamp (76) - Art et création « théâtre et objet »
 - **L'Arsenal** / Val de Reuil (27) – Art et création « Danse »
 - **Le Rive Gauche** / Saint-Étienne-du-Rouvray (76) – Art et création « Danse »
 - **Le Trianon Transatlantique** / Sotteville-lès-Rouen (76) – Art et création « chanson francophone »
 - **Théâtre de Caen** / Caen (14) - Art et création « lyrique »
 - **Théâtre Municipal de Coutances** (50) – Art et création / pôle de référence jazz – scène jeune public
- 2° « art, enfance, jeunesse »
 - **Le Théâtre du Champ Exquis** / Blainville-sur-Orne (14)
 - **L'Eclat** / Pont-Audemer (27)
- 3° « art en territoire »
 - **L'Archipel** / Grandville (50) - Art en territoire « pour un théâtre populaire »
 - **Le Rayon Vert** / Saint-Valéry-en-Caux (76) – Art en territoire
 - **Le Théâtre du Château** / Eu (76) – Art en territoire « textes et voix »

Pour aller plus loin :

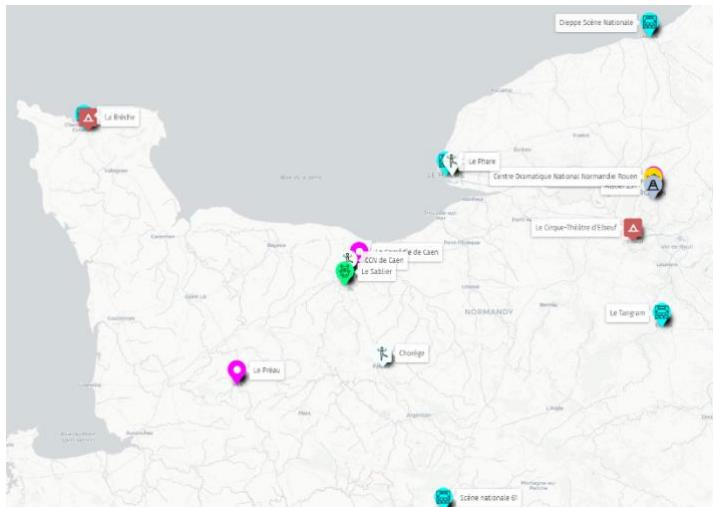
Ministère de la Culture : Liste des scènes conventionnées d'intérêt national en France

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Le-theatre-et-les-spectacles-en-France/Scenes-conventionnees-d-interet-national#liste>

Carte des scènes conventionnées d'intérêt national en Normandie :

<http://u.osmfr.org/m/1006041/>

Les scènes labelisées



Carte des scènes labelisées en Normandie

<http://u.osmfr.org/m/978216/>

Missions des Scènes nationales

Le label « Scène nationale » est attribué à un établissement artistique et culturel de référence nationale exerçant des missions de diffusion artistique pluridisciplinaire, d'appui à la création contemporaine ainsi que d'action culturelle (...) Une structure labellisée « Scène nationale » s'inscrit dans les réseaux de diffusion et de production nationaux, voire européens et internationaux au sein desquels elle coopère afin d'assurer un soutien aux artistes, à leur circulation et à celle de leurs œuvres.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale »](#).

Les Scènes nationales proposent au public une programmation pluridisciplinaire dans le domaine du spectacle vivant et, pour les lieux dotés d'espaces adaptés, des arts plastiques et du cinéma, reflétant les principaux courants de la production artistique contemporaine.

Les lieux labelisés Scène nationale offrent des moyens de production et déploient un travail de relations publiques et d'actions culturelles sur le territoire qu'elles occupent.

Les Scènes nationales en Normandie

- ⌚ **DSN-Dieppe Scène nationale** : <https://www.dsn.asso.fr/>
- ⌚ **Le Volcan** Scène nationale du Havre : <https://www.levolcan.com/>
- ⌚ **Le Tangram** Scène nationale Evreux-Louviers : <https://www.letangram.com/>
- ⌚ **Scène nationale 61** : <https://www.scenenationale61.com/>
- ⌚ **Le Trident** Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin : <https://www.trident-scenenationale.com/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Cartographie des Scènes nationales](#)

Association des Scènes nationales : <https://www.scenes-nationales.fr/>



Missions des Centres dramatiques nationaux

Le label « Centre dramatique national » (CDN) est attribué à des structures de création et de production artistique dirigées par un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral et constituant des lieux de référence nationale pour le développement de l'art du théâtre auprès des publics.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Ce sont des lieux de référence nationale et régionale où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion, la formation.

En tant qu'établissement structurants pour la création théâtrale, les CDN sont des maisons de production.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre dramatique national »](#)

Les Centres dramatiques nationaux en Normandie

- ➲ **Le Préau** – Centre dramatique de Normandie – Vire : <https://www.lepreaucdn.fr/>
- ➲ **La Comédie de Caen** – CDN de Normandie : <https://www.comediedecaen.com/>
- ➲ **Le Centre dramatique national de Normandie-Rouen** : <https://www.cdn-normandierouen.fr/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Cartographie des CDN](#)

Association des Centres dramatiques nationaux : <https://www.asso-acdn.fr/>

Missions des Centres chorégraphiques nationaux

Le label « Centre chorégraphique national » (CCN) est attribué à une structure artistique dirigée par un/une ou des artiste(s) chorégraphique(s), constituant des lieux de référence nationale pour la création d'œuvres chorégraphiques et la constitution ou l'entretien de répertoires chorégraphiques.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, aux objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Les structures labellisées « CCN » mettent en œuvre l'activité de création du/de la ou des artiste(s) qui en assurent la direction, et la diffusion des pièces qui en résulte. En outre, elles opèrent un partage des outils de travail avec des artistes invités.

Elles développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre chorégraphique national »](#)

Les Centres chorégraphiques en Normandie

- ⇒ **Le CCN de Caen** en Normandie : <https://ccncn.eu/>
- ⇒ **Le Phare**, Centre chorégraphique national du Havre Normandie : <https://lephare-ccn.fr/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Cartographie des CCN](#)

Association des Centres chorégraphiques nationaux : <https://accn.fr>

Missions des Centres de développement chorégraphique nationaux

Le label « Centre de développement chorégraphique national » (CDCN) est attribué à une structure artistique dont l'objet est de soutenir et promouvoir la création et la diffusion dans le champ chorégraphique, de sensibiliser les publics à la danse, notamment en développant des programmes d'action artistique et culturelle.

Les structures labellisées « CDCN » assurent un rôle de repérage des nouvelles esthétiques en danse.

Elles sont dirigées par un.e directeur/directrice directeur.trice, professionnel.lle du secteur chorégraphique, qui n'est pas un.e artiste en activité de création.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Les structures labellisées « CDCN » contribuent au développement de la création chorégraphique et favorisent sa rencontre avec les publics. Elles soutiennent financièrement la production d'œuvres chorégraphiques des équipes de création.

Elles organisent la présence de la danse sur leur territoire d'implantation par la mise en place de résidences d'équipes chorégraphiques.

Elles participent activement à la mise en valeur de la diversité de la création chorégraphique et à son renouveau.

Elles développent une action artistique et culturelle permettant la divulgation de la culture chorégraphique.

Elles développent des mesures d'accompagnement à la structuration professionnelle du secteur chorégraphique, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Elles élaborent des outils pédagogiques partagés, supports pour la transmission de la culture chorégraphique avec notamment des partenaires de l'éducation nationale.

Elles s'inscrivent dans des dynamiques locales aussi bien que dans des réseaux nationaux et internationaux pour favoriser le développement des projets chorégraphiques qu'elles soutiennent.

Elles développent une réflexion collective sur la structuration du milieu chorégraphique.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de développement chorégraphique national »](#)

Les CDCN en Normandie

➲ **Chorège** – CDCN Falaise Normandie - <https://chorege-cdcn.com/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Cartographie des centres de développement chorégraphique nationaux](#)

Association des Centres de développement chorégraphiques nationaux : [LACDCN](#)

Missions des Centres nationaux de la marionnette

Le label « Centre national de la marionnette » (CNMA) est attribué à des structures de référence nationale porteuses d'un projet artistique et culturel d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts de la marionnette.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, du développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Les structures labellisées « CNMA » organisent leurs activités principalement autour des deux missions suivantes :

1. L'accompagnement et le soutien à la création dans le domaine de la marionnette ;
2. La diffusion de spectacles de marionnette.

Ces deux missions vont de pair avec l'élaboration d'un programme construit et cohérent d'actions de formation professionnelle et de sensibilisation des publics aux arts de la marionnette. Les structures labellisées « CNMA » peuvent, le cas échéant, assurer une mission en matière d'insertion et de formation professionnelles.

Elles peuvent aussi développer un axe de recherche dans les arts de la marionnette n'aboutissant pas nécessairement à des présentations de travaux.

Source : [Arrêté du 10 novembre 2021 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national de la marionnette »](#)

Les CNMA en Normandie :

➲ **Le Sablier**, Centre national de la marionnette ; <https://le-sablier.org/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Cartographie des CNMa](#)

Missions des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)

Le label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » (CNAREP) est attribué à un établissement de référence nationale porteur d'un projet artistique et culturel d'intérêt général de création, de diffusion et de présentation aux publics d'œuvres conçues pour l'espace public.

Les structures labellisées CNAREP accompagnent les projets artistiques et culturels pour l'espace public ainsi que les parcours des artistes en prenant appui sur leur territoire d'implantation. Elles constituent un réseau national de référence qui participe à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue et de l'espace public.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public »](#)

Le CNAREP en Normandie :

➲ **L'Atelier 231** - <https://www.atelier231.fr>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Carte interactive des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public](#)

Association des CNAREP : <https://www.facebook.com/associationdesCNAREP/>

Missions des Pôles nationaux du cirque

Le label pôle national du cirque (PNC) est attribué à des structures de référence nationale porteuse d'un projet artistique et culturel d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts du cirque.

Les structures labellisées PNC constituent un réseau national de référence qui contribue à la reconnaissance et à la qualification des arts du cirque et participent au renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Pôle national du cirque »](#)

Les Pôles nationaux du cirque en Normandie :

➲ **Cirque-théâtre d'Elbeuf** - Pôle national du cirque de Normandie : <http://www.cirquetheatre-elbeuf.com/>

➲ **La Brèche**, Pôle national du cirque de Normandie : <http://www.labreche.fr/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : [Carte interactive des Pôles nationaux du cirque](#)

Missions des Théâtres lyriques d'intérêt national

Participant de la politique nationale de soutien à des structures labellisées de création et de diffusion artistique, le conventionnement des théâtres lyriques d'intérêt national a pour objectif d'identifier et de promouvoir des structures ayant pour objet principal la production et la diffusion de spectacles lyriques sur le territoire et dont le programme d'actions artistiques et culturelles présente un intérêt général pour la création, le renouvellement la valorisation et la démocratisation de ce répertoire et de ses formes.

Le conventionnement est attribué pour une durée de cinq ans renouvelables.

Source : [Arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges d'un conventionnement pour les théâtres lyriques d'intérêt national](#)

Le Théâtre lyrique d'intérêt national en Normandie :

⇒ **L'Opéra de Rouen/Normandie** : <https://www.operaderouen.fr/>

Pour aller plus loin :

Ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Opera-national-en-region>

Réunion des Opéras de France : <https://www.rof.fr>

Les réseaux de diffusion en Normandie

Diagonale

Fédération normande du réseau « Le Chaînon » - L'association Diagonale est composée d'une vingtaine de structures culturelles (théâtres de ville, collectivités, associations) sur l'ensemble de la Normandie.

Elle a pour vocation de :

- Permettre l'échange entre les directeurs de structures sur leurs pratiques professionnelles
- Mettre en place des actions communes en matière de diffusion ou de soutien à des équipes artistiques
- Valoriser les propositions artistiques régionales et favoriser leur diffusion

Pour cela, elle organise le festival RÉGION EN SCÈNE.

Pendant 3 jours, mi-mars, des créations régionales (musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue, jeune public) sont présentées à un maximum de professionnels de la région et des régions limitrophes.

Toutes les propositions sont ouvertes au public.

Plus d'informations : <http://regionenscenenormandie.fr/>

ReNAR

Le ReNAR est un réseau de festivals d'arts de la rue en Normandie. Il a 3 objectifs :

Diffuser : le but est de mutualiser en partie les programmations en proposant aux compagnies plusieurs dates en région facilitant l'organisation de leurs tournées. C'est l'opportunité d'une économie budgétaire permettant ainsi de programmer plus de spectacles sur un même événement et de garantir et afficher une qualité artistique.

S'informer : est un espace d'échange et d'informations entre professionnels du spectacle. Il permet d'être au fait de l'actualité artistique aussi bien régionale, nationale qu'internationale.

Accompagner : les structures qui ne sont pas nécessairement des professionnels du secteur des arts de la rue trouvent au sein du réseau des conseils et un accompagnement dans l'organisation de leur programmation estivale en rue.

Plus d'informations : <https://reseau-renar.fr/>

Enfantissage

Créer en 2017 Enfantissage est un réseau informel de professionnels issus majoritairement du spectacle vivant et œuvrant quotidien pour le secteur du jeune public en Normandie. En 2024, Le réseau regroupe 225 membres : 92 compagnies et collectifs, 39 lieux de diffusion, 16 associations, bureaux de production, bureau de diffusion et institutions et 32 abonné.e.s.

L'objet de l'association est de faire vivre la charte constitutive du réseau normand jeune public. C'est-à-dire d'affirmer l'importance du spectacle vivant en direction de l'enfance et de la jeunesse en Normandie et de se constituer en ressource pour le secteur, à savoir :

- Identifier et fédérer les acteur.rices qui y oeuvrent,
- Favoriser l'interconnaissance de ces acteur.rices,
- Trouver de nouvelles modalités de collaboration entre eux et elles,
- Donner une meilleure visibilité à la création jeune public normande à l'échelle régionale, nationale, voire internationale

Plus d'informations : <https://enfantissage.fr/Le-reseau.html>

Pour en savoir plus sur la brochure Oisillons : <https://enfantissage.fr/-oisillons-.html>

Mardi, Réseau Normand de la Marionnette

En 2021, à la demande de la Drac de Normandie, un réseau normand de la marionnette a été créé dans le cadre du plan de relance. Le réseau est coordonné et porté administrativement par le sablier, Centre national de la marionnette.

Ce réseau est constitué de 5 structures normandes adhérentes de l'Association nationale latitude marionnettes :

- **le sablier**, sablier, centre national de la marionnette.
- **le théâtre, le passage** de Fécamp, scène conventionnée théâtre et objets.
- **la scène nationale 61** d'Alençon.
- **le Trident**, scène nationale de Cherbourg en Cotentin.
- **le CDN de Rouen** en Normandie depuis 2022.

Des compagnies et artistes du territoire, identifiés comme travaillant avec la marionnette et étant dans une démarche professionnelle, font aussi partie de ce réseau.

Au total en 2024, Le réseau normand de la marionnette compte 5 structures normandes et une trentaine d'artistes.

Plus d'informations : <https://le-sablier.org/reseau-normand-de-la-marionnette/>

Coordinatrice générale : **Pauline Hubert** - pauline.hubert@le-sablier.org

En attendant l'Éclaircie

Ce réseau rassemble 5 structures de Normandie avec pour objectifs de repérer, soutenir et accompagner les premiers gestes de la jeune création normande. Il permet également la rencontre avec les public professionnel et le grand public à travers un festival du même nom.

<https://www.lacitetheatre.org/festival-en-attendant-l-eclaircie>

FEVIS Normandie

La FEVIS a été fondée en 1999. Cette fédération rassemble aujourd'hui 205 ensembles musicaux indépendants qui donnent plus de 5.000 représentations par an dans le champ des musiques de patrimoine et de création, depuis le répertoire médiéval à la création d'aujourd'hui.

En juin 2024, la délégation normande de la FEVIS a vu le jour. Elle est portée par le groupement d'employeurs Solstice.

C'est Jeanne Miramon la déléguée générale de l'ensemble Variances qui est la représentante régionale. À ce titre elle siège au CA de la FEVIS nationale.

7 structures sont adhérentes en Normandie :

Ensemble Variances / Les Musiciens de Saint Julien / Ensemble Correspondances / Le Poème Harmonique / De Caelis / Les Meslanges / La petite symphonie

Plus d'informations : <https://www.feviis.com/> ou <https://solstice-ge.com/>

Les réseaux métiers

LAPAS

L'Association des Professionnel·le·s de l'Administration du Spectacle propose de rassembler au niveau national les professionnel·le·s des métiers de l'administration, de la production, de la diffusion et de la communication qui travaillent au sein et avec des compagnies, bureaux et ensembles indépendants du spectacle vivant, afin de réfléchir et d'agir sur les problématiques posées par l'exercice de ces métiers.

Les représentantes de l'association en Normandie

Aline Nguyen Thua et France Fievet

Adresse électronique : lapas.rouen@gmail.com

REDITEC

L'Association Professionnelle des Responsables Techniques du Spectacle Vivant regroupe actuellement plus de 320 Professionnels du spectacle vivant. (Cadres techniques, responsables d'équipements, de salles ou d'évènements, ...). Cette association se donne comme but de créer un espace d'échange convivial et fructueux. Son objectif : favoriser la circulation de l'information et créer le lien indispensable entre ses membres.

Pour en savoir plus : <https://reditec.org/>

Le Réseau des Responsables Techniques de Normandie – 2RT

Le Réseau de Responsables Techniques de Normandie s'adresse à tous les responsables techniques du Spectacle Vivant (de droit public et de droit privé, permanent ou intermittent, de petites ou grandes salles, de compagnie ou d'événement) qui organisent, créent ou accueillent des spectacles. Le Réseau n'est pas une association, mais un groupement informel de responsables techniques

Pour contacter le 2RT : 2rtnormandie@gmail.com

Les centres de ressources nationaux

ARTCENA - Centre national des arts de la rue, du cirque et du théâtre

Accompagne les artistes et les professionnels pour mener à bien leurs projets en France et à l'international, pour construire l'avenir des arts du cirque, de la rue et du théâtre et pour promouvoir la création contemporaine auprès du public.

ARTCENA publie sur son portail des brèves et des reportages sur l'actualité et la vie professionnelle des arts du cirque, de la rue et du théâtre, mais aussi des dossiers multimédias pour éclairer la création contemporaine, réunis au sein de collections "Univers d'artistes", "Tendances", "Enjeux", "Repères" ...

ARTCENA accompagne les professionnels à travers des conseils et des formations. Il publie des guides professionnels en ligne et propose un programme d'ateliers et de rendez-vous individuels sur les questions de réglementation, d'administration, de production, de transition écologique...

Plus d'informations :<https://www.artcena.fr>

➲ Le guide du spectacle vivant : <https://www.artcena.fr/guide>

CN D – Centre national de la danse

La particularité et l'originalité du CN D est de réunir dans une même maison un spectre très large de l'activité professionnelle allant de la formation du danseur jusqu'à l'accompagnement artistique et logistique des carrières, tout en s'adressant au plus large public.

Retrouvez ici l'ensemble des ressources mises à disposition par les différents départements qui composent le CN D. Elles sont consultables en ligne ou sur place

Plus d'informations : <https://www.cnd.fr/fr/section/6-ressources>

CNM – Centre national de la musique

Il garantit la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale. Ses dispositifs d'aides financières et non financières ont pour objectif de soutenir les auteurs, compositeurs, artistes et les professionnels qui les accompagnent pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international.

Le CNM a, entre autres, pour mission d'assurer :

- Une fonction d'information pédagogique, d'orientation et d'expertise sur le secteur,
- Un service de formation professionnelle à destination des entrepreneurs ou des porteurs de projets du secteur ainsi qu'une fonction d'ingénierie en formation professionnelle s'appuyant sur une activité de prospective, d'innovation et de développement des compétences ;

Les études du CNM : <https://cnm.fr/les-etudes/>

Les podcasts du CNM : <https://cnm.fr/podcast/>

Les fiches pratiques du CNM : <https://cnm.fr/fiche-pratique/>

Les lieux ressources pour l'international

On The Move

De l'obtention de financement à la recherche de conseils, On the Move fournit des ressources aux artistes et aux professionnels de la culture qui souhaitent travailler à l'international.

Pour en savoir plus : <https://on-the-move.org/>

Le Relais culture Europe

Leur mission est de soutenir les pratiques d'innovation culturelle européenne et le développement de projets, de réseaux de coopération et de communautés d'échanges et de recherche européennes, entre acteur.rice.s engagé.e.s ou souhaitant s'engager, sur les questions culturelles européennes.

Relais Culture Europe propose à chacun des outils pour s'informer, s'orienter, se renforcer et développer de nouveaux projets. Plateforme d'innovation sur l'Europe et la culture, le Relais Culture Europe assure en France la fonction de Bureau Europe Créative.

Pour en savoir plus : <https://relais-culture-europe.eu/>

LabEurope

Les LabEurope régionaux ont pour objectif de favoriser une mobilisation d'acteurs nouveaux autour d'une Europe créative sur l'ensemble des territoires (y compris l'Outre-mer) en misant sur l'animation de réseaux ouverts fondés sur la coopération et l'intelligence collective.

Physiques et numériques, ils permettent de :

- Mobiliser les ressources culturelles et créatives du territoire autour des questions d'innovation et de coopération européenne
- Proposer des espaces de travail prospectif et d'échanges autour de pistes de recherche et d'innovation européenne au plus juste des réalités des acteurs et des territoires
- Faciliter la mutualisation et le travail collaboratif entre acteurs souhaitant s'engager dans des dynamiques d'ouverture et d'innovation européennes (partage d'expérience, de réseaux, pair à pair, etc.)
- Connecter les acteurs aux innovations émergentes, idées et pratiques d'Europe

<https://relais-culture-europe.eu/fr/labeurope-0>

JUMP Europe – Outil d'accompagnement au montage de projets européens

Le règlement d'intervention Jump Europe consiste en la prise en charge financière par la Région Normandie d'un accompagnement par des consultants-experts en financements européens.

Cette expertise externe portera en particulier sur :

- La recherche de partenaires européens ;
- L'aide à la rédaction et à la structuration du dossier de candidature ;
- Un soutien méthodologique sur le fond du projet.

<https://www.normandie.fr/jump-europe-outil-daccompagnement-au-montage-de-projets-europeens-hors-fesi>

Les appuis à la structuration

AFDAS

L'Afdas est l'opérateur de compétences en charge du spectacle vivant.

Il s'adresse aussi bien aux entreprise, qu'aux salarié.e.s permanent et intermittent.e.s.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

- ⇒ Accompagnement des entreprises : <https://www.afdas.com/entreprise.html>
- ⇒ Accompagnement des salarié.e.s : <https://www.afdas.com/particulier.html>

CPNEF-SV – Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant

La CPNEF-SV agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Institution sociale autonome, elle regroupe l'ensemble des organisations patronales et syndicales du secteur. La CPNEF-SV pilote l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications en partenariat avec l'Afdas.

- ⇒ Le guide des métiers du spectacle vivant : <https://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/dcouvrez-spectacle-vivant>
- ⇒ Le répertoire des formations : <https://www.cpnefsv.org/reperoire-formations/formations-certifiantes>

La CRESS Normandie

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie a pour but de défendre, de promouvoir et de développer par tous moyens appropriés le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire sur le plan régional.

À ce titre :

- Elle conduit une action permanente d'information et de coordination entre ses membres.
- Elle anime une politique régionale de développement de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Elle représente et fait connaître le secteur auprès des pouvoirs publics.
- Elle initie et soutient l'expérimentation et l'innovation sociale.

<https://www.essnormandie.org/la-cress/les-actions/>

Opale

Au croisement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), des arts et de la culture, de la recherche et des acteurs publics, Opale porte un pôle ressources Culture & ESS autour de 4 fonctions :

- L'animation et la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, notamment à travers la mission de Centre de Ressources du Dispositif Local d'Accompagnement pour la culture - CRDLA Culture avec l'Ufisc et la Cofac
- La production et l'édition d'études, de travaux de recherche, d'observations et de ressources sur le secteur associatif culturel
- L'information et l'orientation des porteurs de projets culturels et de leurs partenaires
- La formation et l'accompagnement

<https://www.opale.asso.fr/>

Focus sur certaines aides financières à l'emploi

Le Fonpeps

- Aide unique à l'embauche en contrat à durée déterminée ou indéterminée dans le spectacle (AESPA)

Cette aide vise à favoriser la pérennisation ainsi que l'allongement de la durée des contrats dans le secteur du spectacle. Cette aide apporte également un soutien plus spécifique à l'emploi d'artistes lyriques de chœur permanent, et d'artistes de la voix en résidence en milieu scolaire.

[Fonpeps/aide-embauche-CDD](#)

- Dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petites jauge (APAJ)

L'aide concerne les entreprises ou associations assurant la production d'une ou plusieurs représentations de spectacle vivant en France ou à l'étranger. Ces représentations de spectacle vivant doivent être réalisées dans une salle de petite jauge.

[Fonpeps/dispositif-soutien-emploi-plateau](#)

Les GIP Cafés Culture

Le Gip Cafés Cultures assure la gestion d'un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique afin de favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité que sont notamment les cafés, bars et restaurants, considérés comme des maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires.

<https://gipcafescultures.fr/>

2 fonds d'aides sont proposés par le GIP : *le Fonds Cafés, Hôtels et Restaurants* et *le Fonds autres employeurs occasionnels*

<https://gipcafescultures.fr/fondsAide>

Le GUSO :

Dispositif de simplification administrative à destination des employeurs qui n'ont pas pour activité principale la diffusion ou la production de spectacles, l'exploitation de lieux de spectacle, de parcs de loisirs ou d'attractions

<https://www.guso.fr/information/accueil>



115 boulevard de l'Europe / L'Atrium

76100 Rouen

15 bis rue Dumont d'Urville

14000 Caen

www.odianormandie.fr

contact@odianormandie.fr